

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

En exercice :	48	L'an deux mil dix-sept, le six avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel (arrivé à la délibération 2017/24), Mme CHAUVIN Violetta, , Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André (départ après la délibération 2017/32), M. DERIEUX Charles, Mme DOBETZKY Christelle, , M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M. HAMARD Denis, Mme HAMON Catherine, M. LABYT Jean-Louis, M. LEMETAYER Claude, M. PAYEN Jérôme, M. POREE Lionel, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, M. RUBY Philippe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle. <u>Absents</u> : M. BARRÉ Jean Noël, Mme CHANVRY Alda, Mme CHESNAY Delphine (procuration à Mme AMELINE), Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DELACHIENNE Nicolas, M. DENOT André (procuration à M. BICHON à partir de la délibération 2017/33), Mme DESGRANGES Noëlle (procuration à M. DENOT jusqu'au départ de M. DENOT), Mme DUMONT Magaly, Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAVARD Jean-Yves (procuration à M. BELLOIR), , M. GAZENGEL Michel, (procuration M. LEMÉTAYER), Mme JOUENNE Laure, M. LEBEL Didier, Mme MASSIN Émilie (procuration à Mme DELEPINE), M. PLIN Claude, , M. POULAIN Anthony. Secrétaire de séance : M. Frédéric DUPRÉ
Présents :	30	
Absents :	18	
Procurations :	5	
Votants :	35	
Date de convocation :	Le 31 mars 2017	

*Les procès-verbaux des réunions du 26 janvier 2017 et du 2 mars 2017 ne faisant pas l'objet d'observation sont approuvés à l'unanimité.*

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence pour une des séances de l'année souvent difficile à appréhender, celle du vote du budget et propose qu'à partir de l'an prochain la présentation des comptes de la Commune soit synthétique, le conseil à l'unanimité accepte cette proposition. A la demande de M. le Maire qui devra quitter la séance avant son terme, le conseil accepte à l'unanimité de modifier l'ordre du jour du conseil et de délibérer dans un premier temps sur la demande de subvention de l'association Les ailes de Caius.

**2017/17 : Subvention à l'association les Ailes de Caius**

Monsieur le Maire présente le projet de l'association les ailes de Caius. Cette association existe depuis 2009 et participe à la promotion de projets d'art contemporain. Le projet objet de la demande de subvention concerne la mise en place dans plusieurs Communes de la partie normande de la Baie du Mont Saint Michel de photographies de R. Volante et l'édition d'un ouvrage reproduisant les photographies accompagnées par des textes de Michel Onffray (l'achat de ces livres permettra également d'avoir une réserve de récompenses ou cadeaux originaux et régionaux).

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec Loic Bodin, environ 60 photographies grand format (3mx8m) dont 6 sur Pontorson seraient exposées cet été en extérieur. Madame Dobetzky précise que chaque panneau affiche le portrait d'un habitant de la baie et le paysage de la Baie qu'il évoque dans un commentaire que le promeneur peut écouter grâce à un flashcode.

Monsieur Gromellon informe le conseil qu'il votera contre la demande de cette association qui affirme, par voie de presse, être financée uniquement par du mécénat privé mais sollicite ensuite des subventions auprès des collectivités territoriales. M. Gromellon rappelle que la commission avait souhaité rencontrer M. Bodin. Madame Fauconnier fait part de ses hésitations : le projet est intéressant pour la promotion du territoire mais le budget est flou.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (27 pour, 7 abstentions, 1 contre)**

- ACCORDE une subvention de 1 500 € à l'association les ailes de Caius et participe également pour la somme de 1 500 € à la souscription de l'ouvrage.

–

**2017/18 : Election du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs**

Vu l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ELIT M. Vincent Bichon président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

Monsieur Dechancé précise qu'il votera contre le projet de budget compte tenu du contexte national, il aurait souhaité que le budget soit plus ambitieux de crainte que l'Etat ne diminue ses dotations. Monsieur le Maire répond que la question posée concerne uniquement le budget de Pontorson et non les questions de politique nationale, la société est dans une période de grande mutation qu'il faut accompagner, la création de la Commune nouvelle a permis de bonifier les dotations reçues par la Commune. M le Maire pense que la baisse de subvention ne se fera que sur les petites communes,

Monsieur Bichon explique que pour chaque budget une même diapositive affichera par chapitre les montants budgétisés et consommés en 2016 ainsi que les prévisions 2017 pour que les conseillers aient une vision comparée des deux exercices.

Suite à l'exposé des éléments relatifs au budget principal, M. Dechancé indique qu'il souhaiterait un budget aussi ambitieux que celui de Saint Hilaire du Harcouet, qu'il faudrait une vision sur plusieurs années et inscrire davantage de projets même s'ils ne se réalisent pas.

Monsieur Bichon répond que ce travail est celui qui a été accompli dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ; que le présent conseil porte sur le vote des budgets primitifs, budgets qui concernent un exercice et non plusieurs années comme le programme pluriannuel d'investissements ou le débat d'orientations budgétaires.

**2017/19 : Approbation du compte de gestion 2016 de la Commune de Pontorson –budget principal**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte de gestion 2016 du budget principal de la Commune de Pontorson présentés par M. Verpillat, trésorier

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte de gestion 2016 de la Commune de Pontorson, budget principal.

**2017/20 : Approbation du compte administratif 2016 de la Commune de Pontorson –budget principal**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte administratif 2016 du budget principal de la Commune de Pontorson présentés par M. Bichon

*Monsieur le Maire quitte la salle de conseil*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte administratif 2016 de la Commune de Pontorson-budget principal.

**2017/21 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe parc d'activités**

*M. le Maire entre en séance*

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le transfert de la compétence zones d'activités économiques à la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie au 1/01/2017

Vu les résultats du compte de gestion 2016 du budget annexe parc d'activités de la Commune de Pontorson présentés par M. Verpillat, trésorier

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte de gestion 2016 de la Commune de Pontorson, budget annexe parc d'activités 2016.

**2017/22 : Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe parc d'activités**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe parc d'activités de la Commune de Pontorson présentés par M. Bichon

*Monsieur le Maire quitte la salle de conseil*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe parc d'activités de la Commune de Pontorson.

**2017/23 : Budget principal : affectation du résultat**

*Monsieur le Maire entre en séance*

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats des comptes administratifs 2016 du budget principal et du budget annexe parc d'activités

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- AFFECTE le résultat au BP 2017 de la façon suivante :

Compte 1068 (recette d'investissement) : 611 410. 32 €

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 735 730. 43 €

La somme inscrite au compte 001 (recette d'investissement) est de 690 768.50 € compte tenu de la prise en compte du déficit du budget annexe parc d'activité 2016.

Monsieur Dechancé demande si la cession de la zone d'activités à la communauté d'agglomération sera à titre gratuit. Monsieur Bichon répond que la négociation n'a pas eu lieu. Cependant, s'agissant de terrains viabilisés, ils seront vendus à l'EPCI soit en une seule fois soit au moment de l'acquisition par un tiers. Monsieur le Maire ajoute que la Commune doit retomber sur ces pieds lors de cette opération. Monsieur Dechancé demande si des emprunts avaient été contractés. Monsieur Bichon répond qu'il n'y a pas d'emprunt affecté à ce budget annexe.

**2017/24 : Vote des taux d'imposition 2017**

*Arrivée de M. Cachera*

Vu les bases notifiées par les services fiscaux

Vu le principe de neutralité fiscale adopté le 2 mars 2017 par le conseil municipal

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ADOPTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 8.72 %

Taxe foncier bâti : 14.86 %

Taxe sur le foncier non bâti : 28.76 %

**2017/25 : Budget principal : vote du budget primitif 2017**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon

Vu les observations de M. Dechancé qui aurait souhaité un budget plus ambitieux quitte à ne pas réaliser tous les projets inscrits

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre)**

- APPROUVE le budget principal 2017 de la Commune de Pontorson.

**2017/26 : Budget annexe service de distribution d'eau potable: approbation du compte de gestion 2016**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte de gestion 2016 du budget annexe service de distribution d'eau potable présentés par M. Verpillat, trésorier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 de la Commune de Pontorson, budget annexe distribution d'eau potable.

**2017/27 : Budget annexe service de distribution d'eau potable: approbation du compte administratif 2016**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe distribution d'eau potable de la Commune de Pontorson présentés par M. Bichon

*Monsieur le Maire quitte la salle de conseil*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe distribution d'eau potable de la Commune de Pontorson.

**2017/28 : Budget annexe service de distribution d'eau potable : vote du budget primitif 2017**

*M. le Maire entre en séance*

Monsieur Dechancé estime qu'un maximum de travaux doit être réalisé cette année car la compétence devra être transférée à un autre organisme. Monsieur le Maire répond que c'est ce qui a été fait, un emprunt a été contracté en 2016 pour permettre ces opérations.

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- APPROUVE le budget annexe distribution d'eau potable 2017 de la Commune de Pontorson

**2017/29 : Budget annexe Lotissement à vocation habitat: approbation du compte de gestion 2016**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte de gestion 2016 du budget annexe service de distribution d'eau potable présentés par M. Verpillat, trésorier

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte de gestion 2016 de la Commune de Pontorson, budget annexe Lotissements à vocation habitat.

**2017/30 : Budget annexe Lotissement à vocation habitat: approbation du compte administratif 2016**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe lotissements à vocation habitat de la Commune de Pontorson présentés par M. Bichon

*M. le Maire quitte la salle de conseil*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe lotissements à vocation habitat de la Commune de Pontorson.

**2017/31 : Budget annexe lotissements à vocation habitat: budget primitif 2017**

*M. le Maire entre en séance*

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- APPROUVE le budget annexe Lotissements à vocation habitat 2017 de la Commune de Pontorson

**2017/32 : Régime indemnitaire des élus**

Monsieur Verpillat explique que les délibérations des Communes faisaient généralement référence à l'indice 1015 qui depuis très longtemps était l'indice terminal, or compte tenu de l'évolution des grilles indiciaires de la fonction publique, d'autres indices ont été ajoutés, par conséquent l'indice 1015 n'est plus l'indice terminal sur lequel est basé le régime indemnitaire des élus, il convient donc de modifier la délibération pour qu'elle corresponde au nouveau décret.

Monsieur Porée s'étonne que le régime indemnitaire des élus soit revu à quelques mois des élections alors que l'indice des fonctionnaires n'évolue pas. Monsieur Verpillat répond qu'il ne s'agit pas ici du point d'indice mais des grilles indiciaires qui ont été revues pour la plupart des grades

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de l'indice terminal pris en compte pour le calcul des indemnités des élus soit l'indice 1022 puis l'indice 1027 à compter du 1/01/2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- ACCEPTE de modifier la délibération 2016/22 en remplaçant la référence à l'indice 1015 par l'indice 1022 à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 puis l'indice 1027 à compter du 1/01/2018. Les autres dispositions de la délibération 2016/22 du conseil municipal de Pontorson restent inchangées.

*Départ de M. Verpillat et de M. le Maire*

*Monsieur Belloir préside la séance.*

**2017/33 : Controverse de Pontorson : demande de subvention**

Vu le projet de scénographie prévu pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 présenté par M. Cachera qui précise que le projet a fait l'objet d'un travail d'équipe auquel a participé un historien

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le projet de financement de la controverse de Pontorson
- et AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre du programme Leader

Le montant de la subvention demandée correspondant à 80 % du montant des dépenses estimé à 203 000 € HT.

*Départ de Mme GUERIN*

**2017/34 : Redevance d'occupation du domaine public –réseaux électriques**

Vu le décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Vu la création de la Commune nouvelle de Pontorson au 1/01/2016 regroupant les Communes historiques de Macey, Pontorson et Vessey

Considérant qu'il est proposé au conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du dernier recensement en vigueur publié par l'INSEE au 1er janvier de l'exercice considéré;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1er janvier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

### **2017/35 : Dépenses de carburant :**

*Arrivée de Mme GUERIN*

M. Belloir explique que la mise en place des cartes d'approvisionnement Total a conduit fin 2016 à la passation d'écritures comptables supplémentaires pour imputer une partie de ces sommes sur le budget annexe eau potable.

Considérant qu'il est possible de passer des ordres de paiement distincts en fonction de l'état d'affectation des véhicules par budget dès réception des demandes de paiement.

Considérant qu'il faut autoriser le reversement par le budget annexe eau potable au budget principal des sommes imputées en ce début d'année intégralement sur le budget principal soit 970 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE le versement de la somme de 970 € du budget annexe eau potable au budget principal pour les dépenses de carburant payées à ce jour intégralement sur le budget principal
- AUTORISE la trésorerie à répartir directement entre le budget principal et le budget annexe eau potable les dépenses de carburant au vu de l'état de répartition signé par M. le Maire ou son représentant

### **2017/36 : J'ai deux notes à vous dire Participation pour frais de déplacement**

Vu l'exposé de Mme Dobetzky faisant état de la participation de musiciens de l'association J'ai deux notes à vous dire à quatre manifestations organisées par la Commune (Fête de la musique, Fête des voisins, Journées européennes, 13 juillet) et sollicitant une participation de 400 € pour frais de déplacement

Monsieur Lemétayer regrette qu'il soit fait appel à des associations extérieures et non à l'école de musique. Madame Dobetzky répond que l'ensemble instrumental pontorsonnais n'était pas disponible aux dates demandées et l'association J2N ouvrira une classe de guitares à la rentrée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre)**

- DECIDE de verser la somme de 400 à l'association J'ai deux notes à vous dire.

### **2017/37 : Subvention à la société d'archéologie Avranches-Mortain-Granville**

Vu l'organisation de la conférence prévue le 10 juin 2017 sur le thème « le protestantisme dans l'avranchin et le mortainais aux XVIème et XVIIème siècles » par la société d'archéologie Avranches-Mortain-Granville

Monsieur Belloir ajoute que c'est aussi une façon d'encourager le collège G. Brassens qui présentera ses travaux lors de cette conférence

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE d'accorder une subvention de 250 € à la société d'archéologie Avranches-Mortain-Granville.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a pas de questions, M. Belloir lève la séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.

**André DENOT**  
Maire de Pontorson



**Frédéric DUPRÉ**  
Secrétaire de séance

